

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 081-218102283-20260414-DEL2026_10-DE



L'an deux mille vingt-six le 14 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué le 09 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.

Date de convocation : le 09/04/2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 11 votants.	
Présents : Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Jean-Philippe VERNHÈRES Béatrice RAMIREZ Claude SOULIES Jean-Pierre MAZERAN Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	Absents : Valérie RAMONÈDE (pouvoir Hervé JEANJACQUES)

Secrétaire de séance : Mossad KHIMOUN

Délibération n° 10/2026 – Vote des taux des taxes communales 2026 (TFB, TFNB)

Sur présentation de Madame Martine ESCUDIÉ, 1^{ère} adjoint au maire,
Le conseil municipal décide à l'unanimité, les taux pour l'année 2026, soit :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases d'imposition 2026	Montant de l'impôt
Taxe Foncière (Bâti)	35.57 %	35.57 %	275 900	98 138,00 €
Taxe foncière (Non bâti)	23.77 %	23.77 %	30 600	7 274,00 €
Taxe Habitation	7.73 %	7.73 %	21 200	1 639 €
TOTAL				107 051,00 €
Allocation compensatrice				+ 2 270,00 €
Contribution coefficient correcteur				- 43 719,00 €
Produit fiscal attendu 2026				63 332,00€

Le produit fiscal attendu pour 2026 est de 63 332,00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
M. KHIMOUN

Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire
H. JEANJACQUES



COMMUNE : **228 ROQUEMAURE**
 ARRONDISSEMENT : **81 ALBI**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE GAILLAC**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
 Reçu en préfecture le 16/04/2026
 Publié le
 ID : 081-218102283-20260414-DEL2026_10-DE

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026 (col. 4 x col. 6)	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
Taxe sur le bâti (TFPB)	268 653	35,57	119,62	275 900	98 138	35,37	98 138
Taxe sur le non bâti (TFPNB)	30 421	23,77	173,96	30 600	7 274	23,77	7 274
Taxe d'habitation (TH)	21 548	7,73	45,61	21 200	1 639	7,73	1 639
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				107 051	107 051	107 051	107 051

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	107 051

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	107 051		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		107 051		
Taxe d'habitation (TH)		107 051		
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	1 000 000		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		2 270	0	0	-45 989	11
								-43 719

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	107 051	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-43 719	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	63 332
---	---------	---	---	---------	---	---	--------

À ALBI
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ANNE-MARIE AUDUREAU

Le 15 AVRIL 2026
 Mairie de Roquemaure
 81 Tain



COMMUNE : **228 ROQUEMAURE**
ARRONDISSEMENT : **81 ALBI**
TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE GAILLAC**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IMPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe sur le bâti :
Taux de condition modeste
Taux d'habilitation, QPPV, Mayotte
Taux pour les artisans, industriels
Taux pour les services sociaux et longue durée

241
0
0
0

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte

>>>
>>>
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

>>>
>>>
>>>
>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

13 296

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

12 763

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

>>>
>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

21 200
>>>
- 456
>>>
>>>

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>
0
0,603603
12,14
29,91

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCL de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	57,98	144,95	25,33	119,62
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	83,43	208,58	34,62	173,96
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,43	59,18	13,57	45,61
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>

b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental >>>

b. Taux maximum de la majoration >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>

33,76